

Université de Sherbrooke		Faculté des lettres et sciences humaines	Département d'histoire
HST 313 Crime, folie et marginalité (3 crédits) Hiver 2017			
Professeur.e.s	Jean-Pierre Le Glaunec	Louise Bienvenue	
Bureaux	A5-502	A5-516	
Téléphones	(819) 821-8000 poste 62736	poste 63211	
Courriels	Jean-Pierre.Le.Glaunec@USherbrooke.ca	Louise.Bienvenue@USherbrooke.ca	
Disponibilités	les vendredis 9h-11h45 et 13h15-14h45	les jeudis de 13h30 à 16h30	

PLAN DE COURS

Cibles de formation

Se familiariser avec l'historiographie relative au crime, à la maladie mentale et aux diverses formes de marginalité sociale. Développer une lecture critique de ces catégories socialement construites et historiquement situées. S'initier aux divers cadres théoriques qui orientent les analyses dans ce champ de recherche. Apprivoiser certains corpus documentaires utiles à l'étude de ces phénomènes dans une perspective historique.

Contenu

Les séances exploreront sous différents angles des thématiques au centre du séminaire, par exemple : la violence urbaine, le charivari, la délinquance juvénile, l'infanticide, l'hystérie, l'itinérance, le suicide, etc. Initiatives socio-historiques de prise en charge et de régulation de ces « problèmes sociaux » : répression policière et judiciaire, justice populaire, institutionnalisation et interventions thérapeutiques diverses, campagnes de prévention, etc. Cadre spatio-temporel défini par le titulaire de l'activité pédagogique.

CALENDRIER DU COURS

10 janvier 2017 (Louise et Jean-Pierre)	Présentation de la problématique, du cadre spatio-temporel, de l'approche (importance du contact avec les sources originales ; réflexion sur l'écriture et les façons de nommer), de la formule pédagogique (rôle de chacun, ateliers, importance des lectures préparatoires) et des modalités d'évaluation. Survole des diverses thématiques au programme et des cadres d'analyse utilisés dans ce champ de recherche.
17 janvier 2017 (Louise)	Protéger ou punir ? Réflexions sur le sort de la jeunesse déviante aux XIX^e et XX^e siècles Lecture obligatoire : Danielle Lacasse, « Du délinquant à l'ouvrier qualifié. Le Mont Saint-Antoine », <i>Histoire sociale</i> , novembre 1989, vol. XXII, no 44, p. 287-316.

<p>24 janvier 2017 (Jean-Pierre)</p>	<p>Du désordre au redressement</p> <p>Lectures obligatoires : extrait de Michel Foucault, <i>Surveiller et punir</i>, Paris, Gallimard, 1975; extrait de Michel Foucault, <i>Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...Un cas de parricide au XIXe siècle</i>, Paris, Gallimard, 1973 et Michel Foucault, « La vie des hommes infâmes » dans <i>Les Cahiers du Chemin</i>, 1977, http://www.lesprairiesordinaires.com/uploads/2/1/0/6/21065838/archives_infamie.pdf</p>
<p>31 janvier 2017 (Louise)</p>	<p>Orphelins, enfants maltraités et abandonnés</p> <p>Lecture obligatoire : Peter Gossage, « Les enfants abandonnés à Montréal au 19^e siècle : la crèche d'Youville des Sœurs grises, 1820-1871 », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>, Vol. 40, no 4, juin 1987, p. 537-559.</p>
<p>7 février 2017 (Jean-Pierre)</p>	<p>Écrire la vie des pauvres, des marginaux et des démunis en France au XVIII^e siècle</p> <p>Lecture obligatoire : Arlette Farge, <i>Le bracelet de parchemin, l'écrit sur soi au XVIII^e siècle</i>, Paris, Bayard, 2003.</p>
<p>14 février 2017 (Louise)</p>	<p>Violences et dysfonctions familiales</p> <p>Conférence de Julie Harnois : « La représentation d'un crime au cinéma : le drame d'Aurore l'enfant martyr »</p>
<p>21 février 2017 (Jean-Pierre)</p>	<p>Robert Lefort : autobiographie « de la vie de chacun de nous »</p> <p>Lecture obligatoire : Arlette Farge et Jean-François Laé, <i>Fracture sociale</i>, Desclée de Brouwer, 2000 (extraits).</p>
<p>28 février 2017</p>	<p style="text-align: center;">SEMAINE DE RELACHE</p>
<p>7 mars 2017 (Louise)</p>	<p>Affaires de mœurs et marginalités sexuelles, XIX^e et XX^e siècles</p> <p>Lectures obligatoires : Pierre Hurteau, « L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIXe siècle à la fin de la Révolution tranquille », <i>Histoire sociale</i>, vol. XXVI, no 51, mai 1993, p. 41-66.</p> <p>Andrée Lévesque, « Le mouvement de réformes sociales et la marginalisation des prostituées à Montréal, 1865-1925 » dans <i>Résistance et transgression. Études en histoire des femmes au Québec</i>, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995, p. 87-122.</p>
<p>14 mars 2017 (Jean-Pierre)</p>	<p>Plaisirs illicites, police et marges urbaines : la Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle</p> <p>Conférence de Clémence Cloutier-Deschênes, étudiante à la maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke</p>

<p>21 mars 2017 (Jean-Pierre)</p>	<p>« Chanter le crime : plaintes, justice et oralité dans la France moderne (16e-18e siècles) »</p> <p>Conférence d'Éva Guillorel, maître de conférence en Histoire moderne à l'Université de Caen.</p>
<p>Période d'évaluation des enseignements : du 27 mars au 16 avril 2017 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/</p>	
<p>28 mars 2017 (Louise)</p>	<p>Autour d'une source : les enquêtes du coroner</p> <p>Conférence de Julie Roy, archiviste à la BANQ-Centre d'archives de l'Estrie André Lachance, « Le suicide » dans <i>Étude sur la mort violente dans les Cantons de l'Est, 1900-1950</i>, Sherbrooke, Éditions GGC, p. 63-97.</p>
<p>4 avril 2017 (Louise)</p>	<p>L'enfermement asilaire des fous aux XIX^e et XX^e siècles : un débat d'interprétation</p> <p>Lectures obligatoires : André Cellard, « Folie, internement et érosion des solidarités familiales au Québec : une analyse quantitative », <i>Bulletin d'histoire politique</i>, vol. 10, no 3, été 2002, p. 46-57.</p> <p>Thierry Nootens, « Mainmise familiale sur la folie au XIX^e siècle », <i>Bulletin d'histoire politique</i>, vol. 10, no 3, été 2002, p. 58-66.</p>
<p>11 avril 2017 (Louise/Jean-Pierre)</p>	<p>L'enfermement pénal à Sherbrooke : une visite à la prison Winter</p> <p><i>Rendez-vous à la place principale au 271 rue Winter. Heure à préciser.</i></p>
<p>18 avril 2017</p>	<p>Présentations étudiantes</p>
<p>25 avril 2017</p>	<p>Présentations étudiantes</p>

MÉTHODOLOGIE

Ce séminaire mise beaucoup sur la participation des étudiantes et des étudiants. Ceux-ci doivent préparer soigneusement les séances en faisant leurs lectures obligatoires. Ils sont invités à prendre une part active aux débats et discussions qui auront lieu en classe.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Les textes à lire pour chacune des séances (sur le site Moodle du cours).
- Arlette Farge, *Le bracelet de parchemin, l'écrit sur soi au XVIII^e siècle*, Paris, Bayard, 2003.

ÉVALUATION

1 ^{er} compte rendu de conférence (Julie Harnois ou Julie Roy)	(3-4 pages, interligne double, Times New Roman, 12 points, marges 2.5 cms partout). À remettre deux semaines après la conférence.	20%
2 ^e compte rendu de conférence (Eva Guillorel ou Clémence Cloutier-Dechêne)	(3-4 pages, interligne double, Times New Roman, 12 points, marges 2.5 cms partout). À remettre deux semaines après la conférence.	20%
Un travail de recherche de fin de session	Sur une thématique au choix, reliée à la problématique du cours. Le sujet doit être approuvé préalablement par les professeur.e.s (par courriel au plus tard le 21 février). La recherche comporte deux volets : <ul style="list-style-type: none">• Un exposé oral en classe le 18 ou 25 avril (15%)• Un travail écrit de 12-15 pages (interligne double, Times New Roman, 12 points, marges 2.5 cms partout) (25%) à rendre le 25 avril	40%
La participation régulière aux échanges en classe	Critères : pertinence, fréquence et originalités des interventions	20 %

Considérations sur l'évaluation

À chaque évaluation écrite, des points seront enlevés pour les fautes de français jusqu'à un maximum de 15 % de la note. La justesse et la correction de la langue parlée seront aussi évaluées lors des présentations orales.

Les travaux doivent être dactylographiés à double interligne, selon la méthodologie de présentation des travaux universitaires. Les étudiantes et étudiants pourront trouver les règles de présentation des références liées aux bibliographies et aux notes de bas de pages aux adresses suivantes :

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/sites/histoire/espace-etudiant/regles_presentation_bibliographies.pdf

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/sites/histoire/espace-etudiant/regles_presentation_references_notes_bas_pages.pdf

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Ces dernières années, une augmentation très marquée des cas de plagiats a été constatée. Le règlement des études définit le plagiat comme suit :

« ...le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui ».

Le plagiat constitue un délit sérieux. Selon la gravité du cas, des sanctions disciplinaires seront imposées, allant de l'obligation de reprendre un travail, à l'attribution de la note finale « E » pour l'activité pédagogique.

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire :

<http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/>

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat :

<https://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat :

<https://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>

Voici le document informatif en PDF sur le plagiat approuvé par le Conseil universitaire :

<http://www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/Document-informatif-V2-CU-2012-06-06.pdf>

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manoeuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 89 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec